



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 696

**Loi remplaçant le nom de
la circonscription électorale
d'Arthabaska par Arthabaska-L'Érable**

Présentation

**Présenté par
M. Eric Lefebvre
Député d'Arthabaska**

**Éditeur officiel du Québec
2021**

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet de loi modifie la Liste des circonscriptions électorales avec leur nom et leur délimitation afin de remplacer le nom de la circonscription électorale d'Arthabaska par Arthabaska-L'Érable.

Projet de loi n° 696

LOI REMPLAÇANT LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE D'ARTHABASKA PAR ARTHABASKA-L'ÉRABLE

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 6 de l'annexe de la Liste des circonscriptions électorales avec leur nom et leur délimitation (chapitre E-3.3, r. 12.1) est modifié :

1° par le remplacement, dans l'intitulé, de « **ARTHABASKA** » par « **ARTHABASKA-L'ÉRABLE** »;

2° par le remplacement de « circonscription d'Arthabaska » par « circonscription d'Arthabaska-L'Érable ».

2. La présente loi entre en vigueur le *(indiquer ici la date de la sanction de la présente loi)*.

